

ARRÊTÉ N° 2025_115

VISANT À LA TRANSFORMATION DE 6 PLACES DE FOYER D'HÉBERGEMENT EN PLACES DE FOYER DE VIE DE LA RÉSIDENCE VIRGINIE, SIS 9/11 ALLÉE VIRGINIE À PAVILLON-SOUS-BOIS 93320

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le Schéma départemental autonomie et inclusion 2019-2024 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis n° 97-240 du 17 juillet 1997 portant autorisation de création par l'Association A.I.P.E.I. d'un foyer à double agrément de 19 places dont 10 places d'hébergement pour travailleurs handicapés vieillissants et 9 places de foyer de vie pour anciens travailleurs de CAT ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2017-056 du 7 mars 2017 portant renouvellement de l'autorisation et régularisant la capacité des établissements de la Résidence Virginie, du Foyer Leo Desjardins et du Service d'accompagnement et de soutien à l'insertion (SASI) ;

Vu le contrat de mandat de gestion signé entre l'A.I.P.E.I. et la F.F.B.S. le 23 janvier 2023 ;

Vu le traité de fusion-absorption de l'association A.I.P.E.I. par la F.F.B.S. signé le 12 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2025-011 du 14 janvier 2025, approuvant la cession des autorisations détenues par l'association A.I.P.E.I. pour la gestion des trois structures de la Fondation franco-britannique de Sillery ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services ;

Considérant que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur le département de la Seine-Saint-Denis pour les personnes concernées par une déficience intellectuelle ;

Considérant qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1. - La Fondation franco-britannique de Sillery est autorisée à transformer 6 places de foyer d'hébergement en place de foyer de vie à la Résidence Virginie, sise 9/11 allée Virginie à Pavillons-sous-bois (93320).

ARTICLE 2. - La capacité totale de cet établissement est dorénavant de 25 places réparties comme suit :

- 15 places d'internat en Foyer de vie
- 4 places d'internat en Foyer d'hébergement
- 6 places d'externat

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le